

Amériques - Chili

Ping-pong bureaucratique

Le journaliste Hernan Uribe privé de passeport pour un "délit d'opinion" datant de 61 ans

20 août 2012

Réputé pour son engagement politique et ses combats en faveur de la profession de journaliste, **Hernán Uribe Ortega**, 88 ans, est attendu les 1er et 2 septembre prochains à Caracas pour le 11e congrès de la Fédération latino-américaine des journalistes (Felap), qu'il a cofondée en 1976. Or, au début de ce mois d'août, le journaliste s'est vu refuser l'octroi d'un passeport en raison d'une condamnation judiciaire remontant à plus de soixante ans !

"Cet épisode serait simplement absurde s'il n'attentait à la liberté d'aller et venir d'un homme dont la profession est d'informer. Hernán Uribe avait déjà fait l'objet d'un refus de renouvellement de passeport en 2006 pour les mêmes raisons. Doit-il justifier d'un passé judiciaire prescrit depuis si longtemps à chaque expiration de ses documents d'identité ? Le ping-pong bureaucratique a assez duré et le gouvernement, qui s'y est engagé, doit y mettre fin sans délai. Hernán Uribe doit pouvoir se rendre à Caracas le 1er septembre", a déclaré Reporters sans frontières.

En poste au sein du journal *Democracia* – aujourd'hui disparu – sous la présidence de Gabriel González Videla (1946-1952), le jeune Hernán Uribe écope, en 1951, d'une condamnation pour "injures au chef de l'État" assortie d'une mesure d'assignation à résidence (arraigo) sous le contrôle de la police d'investigations (PDI). La prescription du délit intervient, comme le prévoit la législation, au bout de cinq ans. Cinq ans est également le délai de validité d'un passeport chilien et Hernán Uribe utilise le sien pour la dernière fois en 2005, au moment de se rendre à une rencontre de la Felap à Buenos Aires.

En juin 2006, le document expire et doit être renouvelé alors que le journaliste s'apprête à participer, le mois suivant, aux festivités du trentenaire de la Felap à Mexico. Le Service de registre civil et d'identification (SRCEI), préposé à la délivrance des passeports, lui oppose déjà un refus : Hernán Uribe est alors sommé de prouver qu'il a bien effectué la peine prononcée contre lui en 1951. Une loi votée en 2002 autorise, en effet, l'administration à solliciter ce type de pièces. Hernán Uribe se voit d'ailleurs exiger en même temps un document relatif à une autre affaire de liberté d'expression datant de 1969, qui l'opposait au ministre des Finances d'alors, Andrés Zaldívar, mais n'a abouti à aucune condamnation. Le journaliste obtient finalement son passeport à la dernière minute grâce au soutien de la profession.

Six ans plus tard, l'histoire se répète au nom de la même loi de 2002, la PDI et le SRCEI se renvoyant mutuellement la responsabilité de la perte de documents judiciaires qui relèvent de faits prescrits. "La PDI dit que le problème concerne le SRCEI et qu'elle n'a pas en sa possession l'ordre d'assignation à résidence contre Hernán Uribe. Le SRCEI rétorque qu'il s'agit d'un problème informatique de la police", nous résume **Marcelo Castillo**, président du Collège des journalistes (CDP). Le même assure avoir obtenu la promesse d'une intervention gouvernementale en faveur d'Hernán Uribe à l'issue d'un entretien, le 9 août dernier, avec le secrétaire général de la présidence de la République, Andrés Chadwick. La réunion, au palais de La Moneda, portait en priorité sur les nombreux cas d'agressions de journalistes constatés [lors des manifestations de ces derniers mois](#).

Journalistes toujours exposés

La sécurité des journalistes reste un enjeu d'actualité, alors que reprennent les mobilisations étudiantes et lycéennes. Une grève générale pour l'éducation est annoncée pour le 23 août prochain. Dans la matinée du 16 août, une opération d'évacuation de deux lycées occupés s'est soldée par l'arrestation de 72 personnes et l'incendie d'une unité mobile de la *Red Televisión*, attribuée à un groupe de jeunes.

Reporters sans frontières en appelle une nouvelle fois à la responsabilité des acteurs en présence, notamment des forces de l'ordre, souvent [mises en cause pour leurs excès](#). L'organisation réitère également son souhait de voir retirer le projet de loi Hinzpeter - une revendication au cœur des manifestations actuelles -, qui criminalise l'expression publique et risquait, dans sa version initiale, de [convertir les journalistes en auxiliaires de police](#).

Enfin, la vigilance reste de mise pour certains journalistes engagés dans la couverture de sujets sensibles. "Nous pensons notamment à **Mauricio Weibel**, correspondant de l'Union des nations sud-américaines et correspondant pour plusieurs médias étrangers. Depuis qu'il a commencé à rendre publiques des éléments d'archives de la dictature (1973-1990) récemment ouvertes, le journaliste a été averti de 'risques' pesant sur sa personne. Il doit bénéficier d'une protection adaptée à sa situation", a conclu Reporters sans frontières.
